



COMMUNE DE SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE

ARRETE DE POLICE PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION N°35-2023

Le Maire de la commune de SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, et 2212-2,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande faite du 03 août 2023 par M Olivier FRESSINET lequel souhaite effectuer des travaux de réfection de tranchées située Chemin des Peyrons à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Vu la nécessité d'effectuer ces travaux lesquels sont prévus du 28 août au 30 août 2023,

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution de ces travaux et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de la personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes,

ARRETE

ARTICLE 1 : Réglementation temporaire de la circulation : située Chemin des Peyrons pour tous les véhicules sauf Riverains :

- Circulation fermée

ARTICLE 2 : Cette réglementation s'appliquera du 28 août au 30 août 2023.

ARTICLE 3 : Une signalisation temporaire appropriée sera mise en place par l'entreprise responsable des travaux. L'entreprise chargée de fournir, de mettre en place, de maintenir en état et de replier la signalisation est : Entreprise COLAS ZAC des Bergères 199 Rue de la Sauveté 42210 MONTROND-LES-BAINS, nom du responsable : M. Olivier FRESSINET, Tél : 06-50-39-69-45.

ARTICLE 4 : Voie de recours : Tout recours contre le présent arrêté doit être formé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté sera affichée en mairie et transmise à Entreprise COLAS ZAC des Bergères 199 Rue de la Sauveté 42210 MONTROND-LES-BAINS, gendarmerie de St Bonnet le Château, Loire Forez Agglomération : Service Collecte et Traitement des Ordures Ménagères, 17 Boulevard de la Préfecture, B.P. 30211, 42605 MONTBRISON Cedex.

Fait à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Le 21 août 2023

Le Maire, Frédéric MILLET



Le présent arrêté a été
mis en ligne le : 25/08/2023
Frédéric MILLET